

AVIS DE PROLONGATION D'ENQUÊTE PUBLIQUE

REVISION ALLEGÉE N°5 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE REYRIEUX

du lundi 1er décembre 2025 à 8h30 au lundi 19 janvier 2026 à 17h

Par arrêté n° 2025AR401 en date du 23 décembre 2025, Madame le Maire de Reyrieux a décidé de prolonger l'enquête publique relative au projet de révision allégée n°5 du Plan Local d'Urbanisme de la commune, ouverte par arrêté n° 2025AR350 en date du 10 novembre 2025, initialement fixée du lundi 1er décembre 2025 à 8 h 30 au vendredi 2 janvier 2026 inclus à 12 h 30, et désormais prolongée **jusqu'au lundi 19 janvier 2026 inclus à 17 h**.

Cette procédure a pour objet unique la création d'un secteur de taille et de capacité d'accueil limité (STECAL) au sein de la zone N, sur la parcelle cadastrée AT 381 (issue de la division de l'ancienne parcelle AT 2).

Monsieur Olivier ZABOROWSKI, commissaire-enquêteur désigné par la Présidente du Tribunal Administratif de Lyon, assurera, dans le cadre de la prolongation, une permanence supplémentaire en mairie de Reyrieux (105, Grande Rue), le **lundi 19 janvier 2026 de 14 h à 17 h**.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête papier sont mis à la disposition du public au sein des locaux de la Mairie de Reyrieux pendant toute la durée de l'enquête, telle que prolongée, aux jours et heures habituels d'ouverture : du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h, et le vendredi de 8 h 30 à 12 h 30.

La mairie sera fermée les après-midis des 24 et 31 décembre 2025, ainsi que les 26 décembre 2025 et 2 janvier 2026.

Chacun peut prendre connaissance du dossier et consigner ses observations sur le registre d'enquête.

Les observations peuvent être adressées par l'intermédiaire du registre dématérialisé accessible à l'adresse <https://www.registre-numérique.fr/revision-allegée5-plu-reyrieux> et par courriel à l'adresse revision-allegée5-plu-reyrieux@mail.registre-numérique.fr, en indiquant en objet « Enquête publique – Révision allégée n°5 du PLU ».

Les observations peuvent aussi être adressées au commissaire-enquêteur par courrier, reçu au plus tard le lundi 19 janvier 2026 à 17 h, au siège de la mairie (105, Grande Rue – 01600 REYRIEUX), avec la mention « ne pas ouvrir ».

Les observations déposées ou reçues après la date et l'heure de clôture de l'enquête ne pourront être prises en considération.

Les pièces du dossier sont également publiées sur le site internet www.reyrieux.fr durant toute la durée de l'enquête.

Toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du service Urbanisme et Aménagement de la Mairie de Reyrieux.

À l'issue de l'enquête, le commissaire-enquêteur remettra son rapport et ses conclusions, consultables pendant un an.

Le projet, éventuellement modifié pour tenir compte des différents avis et observations, sera soumis à une approbation du Conseil Municipal de Reyrieux.

Toute information sur la procédure de révision allégée n°5 du PLU pourra être obtenue auprès du service Urbanisme et Aménagement de la Mairie de Reyrieux (04 74 08 95 26 - urbanisme@reyrieux.fr).

Le Maire,
Carole BONTEMPS-HESDIN